

Merry  
Xmas



# ILLUMINATIONS DE NOËL EDITION 2020



Pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, la ville de Marseillan organise le concours des « Illuminations de Noël ».

## OBJET DU CONCOURS

Le concours des illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Marseillanais dans la décoration et l'embellissement de la ville durant les fêtes de Noël. Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser l'illumination de maisons, de jardins, de terrasses ou balcons, situés sur le territoire communal et visibles de la voie publique.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toutes les personnes demeurant sur la commune de Marseillan.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations devront être visibles de la rue.

## CATÉGORIES DU CONCOURS

Le concours possède deux catégories :

- Maisons et jardins
- Balcons

## MODALITES D'INSCRIPTION

À compter du **mardi 17 novembre 2020**, toutes les personnes intéressées pourront retirer leur dossier d'inscription en Mairie ou s'inscrire directement en ligne sur le site [www.ville-marseillan.com](http://www.ville-marseillan.com)

Date limite d'inscription : **vendredi 18 décembre 2020**.

## JURY

Le passage du jury s'effectuera **entre le 23 et le 27 décembre 2020**.

Le jury est composé de membres du Conseil Municipal et de bénévoles choisis en fonction de leurs compétences, le jury élira les plus belles réalisations, selon les critères ci-dessous définis.

La remise des prix aura lieu le **vendredi 8 janvier 2021** à 18h00 à la salle polyvalente Paul Arnaud. [Cette date est susceptible d'être modifiée en cas de prolongement des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.](#)



Merry  
Xmas



### CRITERES DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1- Qualité : effet d'ensemble des illuminations et des décorations
- 2- Sens artistique : l'harmonie entre les couleurs, la créativité et l'originalité

Nouveautés 2020 : Les décorations dites 'De jour' (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation. En effet ces décorations moins énergivores, bien que non illuminées le soir, participent à la décoration de la ville en journée, et permettent de réduire la consommation énergétique.

Dans cette même logique, l'utilisation d'ampoules à leds, de décors à énergie solaire, ou toute autre décoration à faible consommation d'énergie, seront valorisées lors de la notation.

### DROIT À L'IMAGE

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier ou filmer les illuminations et décors. Ces images pourront être utilisées par la mairie afin de communiquer sur les supports de communication (magazine municipal, réseaux sociaux).

### RESPONSABILITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

### ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

### MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La ville se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

